

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

4 novembre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° II-1295

présenté par  
le Gouvernement

-----

**ARTICLE 42****ÉTAT B****Mission « Investir pour la France de 2030 »**

Modifier ainsi les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche	0	27 000 000
Valorisation de la recherche	0	33 000 000
Accélération de la modernisation des entreprises	0	32 000 000
Financement des investissements stratégiques	0	98 000 000
Financement structurel des écosystèmes d'innovation	0	0
<b>TOTAUX</b>	0	190 000 000
<b>SOLDE</b>	-190 000 000	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Comme annoncé par le Gouvernement lors du dépôt du PLF 2025, dans le cadre de mesures visant à atteindre 5 % du PIB, cet amendement minore les crédits de paiement de la mission « Investir pour

la France de 2030 ». Ainsi, le présent amendement procède à une annulation de crédits sur le programme 421 « Soutien des progrès de l'enseignement et de la recherche » à hauteur de 27,0 M€ en CP, le programme 422 « Valorisation de la recherche » à hauteur de 33,0 M€ en CP, le programme 423 « Accélération de la modernisation des entreprises » à hauteur de 32,0 M€ en CP, le programme 424 « Financement des investissements stratégiques » à hauteur de 98,0 M€ en CP. Il en résulte un total d'annulations de 190,0 M€ en CP sur le périmètre de la mission.